



Assemblée générale

Distr. limitée
23 juillet 2018
Français
Original : anglais

Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement

Neuvième session de travail

New York, 23-26 juillet 2018

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport

Projet de rapport

Rapporteuse : Lahya Itedhimbwa **Shikongo** (Namibie)

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement a tenu sa neuvième session de travail au siège de l'Organisation des Nations Unies, du 23 au 26 juillet 2018. Il a tenu ____ séances.
2. La session a été ouverte par le Président du Groupe de travail, Martín García Moritán (Argentine), qui a également fait une déclaration.

B. Participation

3. Les représentants de ____ États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont participé à la session. Étaient également présents des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. On trouvera la liste des participants à l'adresse : <http://social.un.org/ageing-working-group/ninthsession.shtml>.

C. Élection du Bureau

4. À sa première séance, le 23 juillet, le Groupe de travail a élu par acclamation Alanoud Qassim M.A. Al-Temimi (Qatar), Lidija Dravec (Slovénie) et Katharina Konzett-Stoffl (Autriche) Vice-Présidentes et Lahya Itedhimbwa Shikongo (Namibie) Rapporteuse.
5. La composition du Bureau de la neuvième session du Groupe de travail était la suivante :



Président :

Martín García Moritán (Argentine)

Vice-Présidentes :

Alanoud Qassim M.A. Al-Temimi (Qatar)

Lidija Dravec (Slovénie)

Katharina Konzett-Stoffl (Autriche)

Rapporteuse :

Lahya Itedhimbwa Shikongo (Namibie)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

6. À sa première séance, le Groupe de travail a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote [A/AC.278/2018/1](#), qui est libellé comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Participation des institutions nationales de défense des droits de l'homme aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement.
4. Participation des organisations non gouvernementales aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement.
5. Mesures visant à renforcer la promotion et la protection des droits fondamentaux des personnes âgées.
6. Suite à donner à la résolution [72/144](#) sur les mesures visant à mieux promouvoir et protéger la dignité et les droits de l'homme des personnes âgées : pratiques optimales, enseignements tirés de l'expérience, dispositions qui pourraient figurer dans un instrument juridique multilatéral et recensement des domaines et des questions pour lesquels il est nécessaire des mesures de protection supplémentaires.
7. Autres questions.
8. Ordre du jour provisoire de la dixième session de travail du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement.
9. Adoption du rapport.

7. À la même séance, le Groupe de travail a approuvé le projet d'organisation des travaux de sa neuvième session de travail, qui avait été présenté dans un document non officiel (en anglais seulement).

E. Participation des institutions nationales de défense des droits de l'homme aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement

8. À sa première séance, le Groupe de travail a été informé de la participation de 18 institutions nationales des droits de l'homme aux travaux de sa neuvième session, conformément à la décision 7/1 sur les modalités de participation de ce type d'institutions (voir [A/AC.278/2016/2](#), par. 10).

F. Participation des organisations non gouvernementales aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement

9. À sa première séance, le Groupe de travail a décidé que les organisations non gouvernementales ci-après pourraient participer à ses travaux :

2 Young 2 Retire – Europe ou Cercle des seniors actifs Europe ;
50plus Hellas ;
Alzheimer’s Association Lebanon ;
Associação de Aposentados, Pensionistas e Reformados ;
Asociación Red Colombiana de Envejecimiento Activo y Digno ;
Asociación Costarricense de Alzheimer y otras Demencias Asociadas ;
Association nos années de vie ;
Caxton Legal Centre ;
Elders Clubs International Foundation ;
Empower and Care Organization ;
Fundació Aroa ;
Globale Seniorer ;
HelpAge Cambodia ;
HelpAge Deutschland ;
HelpAge Programme RDC ;
HelpAge International España ;
Humane Prison Hospice Project ;
Institute for Development, Research, Advocacy and Applied Care ;
Kenya Hospices and Palliative Care Association ;
Les petits frères des pauvres ;
Living Well Heritage Foundation ;
Long Term Care Community Coalition ;
Mauritius Family Planning Association ;
Mission Armenia ;
National Association of Pensioners ;
National Nursing Home Social Work Network ;
Nobo Jatra Foundation ;
Nsindagiza Organisation ;
Association Old’Up ;
Older Women’s Network Europe ;
Organization for the Promotion of Elderly Support in Nigeria ;
Palliative Care Australia ;

Pallium India Trust ;

Public Association « Resource Center for the Elderly » ;

Regional Public Organization of the Assistance of the Defense of the Rights of the Victims Who Suffered from the Terror act « Volga-Don » ;

Royal Society for Senior Citizens ;

SAWAKA ;

SOLIMAI ;

Confederación Española de Organizaciones de Mayores (CEOMA) ;

Universal Peace and Violence Amelioration Centre.

10. À la même séance, conformément à l'alinéa c) du paragraphe II) de la décision intitulée « Modalités de participation des organisations non gouvernementales aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement » (A/AC.278/2011/2, par. 8), le Groupe de travail a examiné les demandes d'accréditation des organisations non gouvernementales International Renaissance Foundation et National LGBTI Health Alliance, pour lesquelles un État Membre avait formulé une objection par lettre.

11. L'observateur de l'Union européenne et les représentants du Canada, de l'Ukraine et de la Fédération de Russie ont fait des déclarations.

12. Le Groupe de travail a ensuite approuvé la participation à ses travaux de l'organisation non gouvernementale International Renaissance Foundation à l'issue d'un vote enregistré, par 53 voix contre 14, avec 30 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Ukraine Uruguay

Ont voté contre :

Angola, Bélarus, Burundi, Chine, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Nicaragua, Qatar, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Venezuela (République bolivarienne du) Zimbabwe

Se sont abstenus :

Algérie, Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Équateur, Ghana, Guatemala, Honduras, Indonésie, Jordanie, Koweït, Libye, Malaisie, Maroc, Maurice, Namibie, Népal, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, République dominicaine, Sierra Leone, Singapour, Thaïlande, Viet Nam, Yémen

13. Avant le vote, le représentant des États-Unis a pris la parole pour expliquer son vote.

14. Le Groupe de travail a aussi approuvé la participation à ses travaux de l'organisation non gouvernementale National LGBTI Health Alliance à l'issue d'un

vote enregistré, par 56 voix contre 24, avec 20 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Albanie, Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Ont voté contre :

Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Brunéi Darussalam, Burundi, Égypte, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Koweït, Libye, Malaisie, Nigéria, Pakistan, Qatar, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Yémen, Zimbabwe

Se sont abstenus :

Bhoutan, Chine, Équateur, Ghana, Guatemala, Honduras, Inde, Jordanie, Maroc, Maurice, Namibie, Népal, Ouganda, Pérou, Philippines, République dominicaine, Sierra Leone, Singapour, Thaïlande, Viet Nam

15. Avant le vote, les représentants du Canada et de l'Australie ont pris la parole pour expliquer leur vote.

16. Le Groupe de travail a également invité les Gray Panthers à faire une déclaration s'il restait suffisamment de temps, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 38 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

G. Mesures visant à renforcer la promotion et la protection des droits fondamentaux des personnes âgées.

[à compléter]

H. Suite à donner à la résolution 72/144 sur les mesures visant à mieux promouvoir et protéger la dignité et les droits de l'homme des personnes âgées : pratiques optimales, enseignements tirés de l'expérience, dispositions qui pourraient figurer dans un instrument juridique multilatéral et recensement des domaines et des questions pour lesquels il est nécessaire des mesures de protection supplémentaires.

[à compléter]

I. Adoption du rapport.

17. À sa première séance, le 23 juillet, le Groupe de travail a été informé que le résumé du Président sur les principaux points de la neuvième session de travail serait établi ultérieurement par le Secrétariat en collaboration avec le Bureau et figurerait dans le rapport.

18. À sa _____ séance, le ____ juillet, le Groupe de travail a adopté le projet de rapport sur sa neuvième session de travail, publié sous la cote [A/AC.278/2017/L.1](#).

J. Documentation

19. La liste des documents dont le Groupe de travail était saisi à sa neuvième session peut être consultée à l'adresse : <http://social.un.org/ageing-working-group/ninththsession.shtml>.
